



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} SMITH (Point Douglas) propose la première lecture du projet de loi 223 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. PIWNIUK, *président du Comité permanent de la justice*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 8 mai 2018, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (adhésion à un autre parti)/The Legislative Assembly Amendment Act (Member Changing Parties)*;
- projet de loi 11 — *Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries)/The Safe and Responsible Retailing of Cannabis Act (Liquor and Gaming Control Act and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act Amended)*;
- projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et les produits servant à vapoter (interdiction de consommer du cannabis dans les endroits publics extérieurs)/The Non-Smokers Health Protection and Vapour Products Amendment Act (Prohibiting Cannabis Consumption in Outdoor Public Places)*;
- projet de loi 26 — *Loi modifiant diverses lois en matière de conduite avec facultés affaiblies/The Impaired Driving Offences Act (Various Acts Amended)*.

Composition du Comité :

- M. CURRY;
- M^{me} FONTAINE;
- M. GRAYDON;
- M. le *ministre* GOERTZEN;

- M. HELWER;
- M. ISLEIFSON;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M. PIWNIUK (président);
- M^{me} la ministre STEFANSON;
- M. SWAN.

Le Comité a élu M. ISLEIFSON à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu dix exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries)/The Safe and Responsible Retailing of Cannabis Act (Liquor and Gaming Control Act and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act Amended)* :

Sylvie Sabourin Grindle	Particulier
Daphne Penrose	Protectrice des enfants et des jeunes
Ralph Groening	Association des municipalités du Manitoba
Alan Campbell	Association des commissions scolaires du Manitoba
Michael Mailman	Particulier
Will Stewart	Hiku Brands, Communications et relations publiques
Lorne Weiss	Manitoba Real Estate Association
Steven Stairs	Particulier
Ariel Gliner	The Joint Head Shop Inc.
Denise Elias	MADD Canada

Le Comité a entendu six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et les produits servant à vapoter (interdiction de consommer du cannabis dans les endroits publics extérieurs)/The Non-Smokers Health Protection and Vapour Products Amendment Act (Prohibiting Cannabis Consumption in Outdoor Public Places)* :

Sylvie Sabourin Grindle	Particulier
Alan Campbell	Association des commissions scolaires du Manitoba
Sarah Hawkins	Société canadienne du cancer
Neil Johnston	Lung Association of Manitoba
Ariel Gliner	Particulier
Steven Stairs	Comité organisateur 420

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi modifiant diverses lois en matière de conduite avec facultés affaiblies/The Impaired Driving Offences Act (Various Acts Amended)* :

Alan Campbell	Association des commissions scolaires du Manitoba
Denise Elias	MADD Canada

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et les produits servant à vapoter (interdiction de consommer du cannabis dans les endroits publics extérieurs)/The Non-Smokers Health Protection and Vapour Products Amendment Act (Prohibiting Cannabis Consumption in Outdoor Public Places)* :

John McDonald

MANTRA - Manitoba Tobacco Reduction Alliance

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi modifiant diverses lois en matière de conduite avec facultés affaiblies/The Impaired Driving Offences Act (Various Acts Amended)* :

Joe Masi

Association des municipalités du Manitoba

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (adhésion à un autre parti)/The Legislative Assembly Amendment Act (Member Changing Parties)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 11) — *Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries)/The Safe and Responsible Retailing of Cannabis Act (Liquor and Gaming Control Act and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et les produits servant à vapoter (interdiction de consommer du cannabis dans les endroits publics extérieurs)/The Non-Smokers Health Protection and Vapour Products Amendment Act (Prohibiting Cannabis Consumption in Outdoor Public Places)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 26) — *Loi modifiant diverses lois en matière de conduite avec facultés affaiblies/The Impaired Driving Offences Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. PIWNIUK, le rapport du Comité est déposé.

M. TEITSMA, *président du Comité permanent de la justice*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 8 mai 2018, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*;
- projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act*;
- projet de loi 20 — *Loi n° 2 modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act (2)*;
- projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les contrats à terme de marchandises et la Loi sur les valeurs mobilières/The Commodity Futures Amendment and Securities Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M. GERRARD;
- M. LAGIMODIERE;
- M. LINDSEY;
- M. le *ministre* PEDERSEN;
- M. REYES;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M. TEITSMA (président);
- M. WIEBE;
- M. WOWCHUK.

Le Comité a élu M. REYES à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act* :

Ken Cameron

Association des commissions scolaires du Manitoba

Le Comité a entendu six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi n° 2 modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act (2)* :

Sarah Hawkins

Société canadienne du cancer

Kevin Rebeck

Fédération du travail du Manitoba

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Jonathan Alward Michelle Gawronsky	Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba
Geoff Bergen Paul Moist	Particulier Centre canadien de politiques alternatives — Manitoba

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les contrats à terme de marchandises et la Loi sur les valeurs mobilières/The Commodity Futures Amendment and Securities Amendment Act* :

Elsa Renzella	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Lucy Becker	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act* :

Joe Masi	Association des municipalités du Manitoba
----------	---

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act* :

Joe Masi	Association des municipalités du Manitoba
----------	---

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les contrats à terme de marchandises et la Loi sur les valeurs mobilières/The Commodity Futures Amendment and Securities Amendment Act* :

Johns Silver, Carinna Rosales, Louise Simbandumwe	Community Financial Counselling Services SEED Winnipeg Inc.
--	--

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 20) — *Loi n^o 2 modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act (2)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur les contrats à terme de marchandises et la Loi sur les valeurs mobilières/The Commodity Futures Amendment and Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 9 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

9 *Le paragraphe 69(2) est modifié :*

a) dans la version française, par substitution, à « directeurs », de « administrateurs »;

b) par substitution, à « que confère l'article 20 », de « conférés en vertu de l'article 20 ou d'une reconnaissance visée à l'article 14 ».

*Il est proposé que l'article 31.5.3 de la **Loi sur les valeurs mobilières** figurant à l'article 15 du projet de loi soit amendé par adjonction, après « fonctions », de « que prévoient les modalités de la reconnaissance visée à l'article 31.1 ou ».*

Sur la motion de M. TEITSMA, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} CLARKE, *ministre des Relations avec les Autochtones et le Nord*, fait une déclaration reconnaissant le travail des leaders autochtones du Manitoba.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} KLASSEN font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. YAKIMOSKI, MARCELINO (Tyndall Park), CURRY et WOWCHUK ainsi que M^{me} MARCELINO (Logan) font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* CULLEN soulève une question de privilège et indique qu'il a été porté atteinte au privilège de l'Assemblée puisque la députée de Point Douglas a communiqué au public et aux médias le contenu d'un projet de loi avant que celui-ci ne soit déposé et distribué à l'Assemblée puis propose que la présidente déclare que les pratiques de l'opposition officielle, en particulier celles de la députée de Point Douglas, portent atteinte au privilège parlementaire de tous les députés et vont à l'encontre du *Règlement* de l'Assemblée législative du Manitoba.

M^{me} FONTAINE et M. FLETCHER interviennent. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers. (B. Boughton, A. Hoepfner, G. Merasty et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers.

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M. SARAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à la ville de Winnipeg d'élargir à deux voies l'avenue Leila afin de réduire la circulation et les temps de déplacement pour les résidents de The Maples et des environs et ainsi de permettre à ces derniers d'accéder à des soins de santé en temps opportun, ce qui contribuera à la fois à l'économie et à la société.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (B. Thompson, G. Thompson, T. McKay et autres)

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 27 déposé le 22 mars 2018. Ainsi, cet après-midi, le budget du ministère des Familles sera examiné dans la salle 255, avant celui du Conseil exécutif.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

Mercredi 9 mai 2018

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger